

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

---oOo---

1. Pouvoir adjudicateur : L'accord-cadre est passé pour le compte du groupement de commandes constitué entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) – 84, route de Strasbourg – B.P. 50244 - 67504 HAGUENAU (coordonnateur) et la Ville de Bischwiller, la Ville de Brumath, la Commune d'Oberhoffen-sur-Moder, la Commune de Schirrhein, la Commune de Schweighouse-sur-Moder, la Commune de Val de Moder, la Commune de Schirrhoffen, la Commune d'Ohlungen, et la Ville de Haguenau,
2. Coordonnateur du groupement et signataire de l'accord-cadre et des marchés : la Communauté d'Agglomération de Haguenau.
3. Objet du marché : Fourniture de gaz naturel et services associés - ACBC
4. Code nomenclature européenne : 65200000-5 (distribution de gaz et services connexes) et 09123000-7 (gaz naturel)
Code NUTS : FRF11

Les prestations sont traitées en lots séparés, à savoir :

Lot n°	Désignation	Montant Minimum en €/HT/an	Montant Maximum en €/HT/an
01	Point de comptage desservi par le réseau GRDF	Sans minimum	Sans maximum
02	Point de comptage desservi par le réseau Gaz de Strasbourg	Sans minimum	Sans maximum

5. Mode de passation de l'accord-cadre : accord-cadre de fournitures à bons de commande passé sur appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2131-16, R. 2131-17, et R. 2161-2, articles L. 2125-1-1°, R. 2121-8, R. 2162-1 et suivants du Code de la Commande publique.
6. Critère de sélection des candidatures : la conformité du contenu par rapport aux pièces demandées ; les garanties sur les capacités techniques, professionnelles et financières.
7. Conditions particulières :
 - . accords-cadres passés avec plusieurs opérateurs économiques : nombre maximum d'opérateur : 3 ,
 - . l'accord-cadre est conclu sans montant minimum et sans montant maximum.

- . les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées,
- . délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres,
- . l'accord-cadre est conclu pour une durée de quatre (4) an ferme à compter de sa notification, jusqu'à l'échéance du dernier marché subséquent.
- . les paiements seront effectués sur service fait, par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande, sur le budget fonctionnement de la collectivité membre du groupement,
- . les prix et les paiements : se reporter au cahier des clauses particulières,
- . les candidatures et les offres sont rédigées en langue française,
- . critères de jugement des offres : se reporter au règlement de la consultation
- . l'accord cadre est couvert par l'accord sur les marchés publics,
- . le numéro de dossier attribué aux marchés est le FOURN/GAZ/2021.

8. Conditions de participation, renseignements et justificatifs à produire :
- . ne pas tomber sous le coup de l'interdiction de soumissionner aux marchés et accords-cadres conformément aux dispositions des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et R. 2143-3 et suivants du Code de la Commande Publique,
 - . renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat tels que définis par les articles R. 2142-6 et 5 du Code de la Commande Publique et par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements pouvant être demandés aux candidats à un marché public et rappelés par le règlement de la consultation.
9. Les retraits des dossiers de consultation et les dépôts des offres se font uniquement via la plateforme <http://alsacemarchespublics.eu>.

10.Date limite de remise des offres : Lundi 29 mars 2021 à 12 heures.

- 11.Instance chargée des procédures de recours et obtention de renseignements : Tribunal Administratif de Strasbourg (67070) - Tél. : 03.88.21.23.23 Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
- 12.Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours en référé précontractuel introduit préalablement à la signature du marché. Recours pour excès de pouvoir introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée. Ce recours en annulation peut être assorti d'une demande en référé suspension des actes attaqués dans les mêmes délais, préalablement à la signature du contrat. Recours indemnitaire soumis à une demande préalable à la personne publique dans le délai de déchéance quadriennale.

Renseignements administratifs :

Mme Sylvia BALTAZAR

Service de la Commande Publique -
Territoire de Haguenau
Tél : 03.88.90.68.70
sylvia.baltazar@agglo-haguenau.fr

Renseignements techniques :

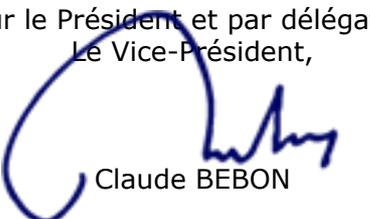
M Eric Girard

Direction de la Construction et du Patrimoine
Tél : 03.88.90.50.53 / 06.87.90.60.43
eric.girard@agglo-haguenau.fr

Date d'envoi de l'avis à la publication et au JOUE : vendredi 26 février 2021

Signature numérique de Claude BEBON
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Claude BEBON